

Acte de nomination 2024-379

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2022-206 du 20 juillet 2022 instituant une régie de recettes et d'avance auprès de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales (DRED),

Vu l'acte de nomination n° 2022-207 du 20 juillet 2022 portant nomination de Mme Amélie Le BIHAN, régisseuse de la régie permanente,

Vu l'arrêté 2024-378 du 1^{er} septembre 2024, instituant une régie auprès de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales (DRED)

Article 1 : Mme Elisabeth DESIRE est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes et d'avance avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

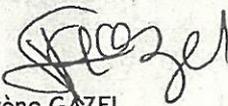
Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Elisabeth DESIRE sera remplacée par Mme Béatrice LIORT.

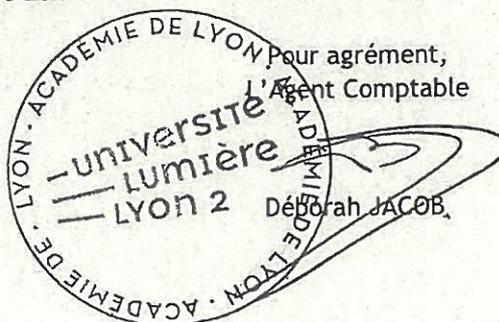
Article 3 : Le présent arrêté prend effet au 10 septembre 2024.

Article 4 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment les arrêtes 2022-206 et 2022-207 susvisés.

A Lyon, le 10 septembre 2024

La Directrice Générale
des Services


Irène GAZEL



Pour acceptation,
La régisseuse


Elisabeth DESIRE